

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juillet 2015

---

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2674)

Retiré

## AMENDEMENT

N° AS47

présenté par  
M. Jean-Pierre Barbier

-----

### ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer à la référence :

« à l'article L. 313-11 »

la référence :

« au I du présent article ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel de coordination.

L'article 40 bis nouveau voté au Sénat avec le soutien du Gouvernement prévoit un CPOM pour les EHPAD et les résidences « autonomie ».

Il convient donc de prendre cette référence du CASF.